Ils ont dit

« C'est bientôt la délivrance pour Vincent Lambert ».

Se disant « très confiant », l'avocat des parents, Me Paillot, espère que « la Cour EDH [qui doit rendre sa décision le 5 juin] sanctionnera l'État français, et qu'elle dira qu'il n'y a pas de raison de faire mourir V. Lambert » (La Nouvelle République, 21 mai 2015).

- À l'inverse, l'épouse du tétraplégique, R. Lambert, a confié être « dans une attente fébrile mais confiante ».

 « J'ai confiance dans l'expertise médicale comme dans la décision du Conseil d'État (qui avait pointé l'état végétatif irréversible du patient) » (La Nouvelle République, 21 mai 2015).
- « Nous saisirons d'une lettre commune la ministre de la Justice » pour la sommer d'introduire une demande de révision du procès Kerviel, ont annoncé 6 parlementaires de tous bords qui défendent l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire (Y. Galut (PS), G. Fenech (UMP), N. Dupont-Aignan (Debout la France) et E. Alauzet (écologiste), l'eurodéputée E. Joly (écologiste) et le sénateur E. Bocquet (PCF). « Notre initiative ne fera pas plaisir à beaucoup de monde » a jugé l'élu UMP, « Mais i'estime que la justice n'est pas allée au bout de cette affaire » (Le Figaro, 27 mai 2015).
- « Il en va de la responsabilité de la gauche d'adapter les protections aux nouvelles menaces » a indiqué Benoît Hamon qui porte trois amendements au projet de loi sur le dialogue social pour la reconnaissance du burn-out comme maladie professionnelle. « Reconnaître la cause professionnelle de ce mal, c'est obliger les entreprises à payer pour les dégâts qu'elles engendrent sur la santé des salariés » (Le Monde, 26 mai 2015).

L'UMP peut pour l'instant se rebaptiser « Les Républicains », le TGI de Paris a jugé que le « trouble manifestement illicite » et le « dommage imminent » invoqués par quatre partis ou associations de gauche et 143 particuliers n'étaient pas démontrés. « Nous allons très probablement faire appel », a déclaré l'un des avocats des requérants (Libération, 26 mai 2015).

613

Thibault de Montbrial : le rabat ou le barda

Avocat, président-fondateur du think tank CRSI (Centre de réflexion sur la sécurité intérieure), Thibault de Montbrial est l'auteur de l'essai Le sursaut ou le chaos, qui paraît le 4 juin (éd. Plon). Avocat engagé, il se consacre à la fois au droit pénal des affaires et à la défense des victimes et des forces de l'ordre.

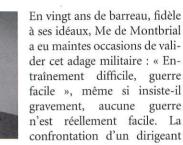
deux pas de l'avenue Kléber à Paris, au cœur d'un cabinet défendu par une série de digicodes, son vaste bureau est décoré d'œuvres d'art côtoyant des objets militaires, des sabres et un grand drapeau tricolore.

Mais si ce n'était ce faux air de l'acteur Bruce Willis, rien de martial chez ce quadragénaire avenant, à la voix posée. Chevalier blanc de la partie civile, il tient à sa clause de conscience : « tout le monde a le droit d'être défendu mais un avocat ne peut défendre tout le monde ». Et pour sa part, en dehors du délinquant « par accident », il n'assisterait ni terroristes, ni quiconque se trouvant dans « une logique de destruction des institutions Républicaines » ou dans la criminalité organicée

Quant aux « petits voyous », inquiet de la « crise d'autorité » qui sévirait dans le pays et d'une « désagrégation du tissu social » dépeinte dans le livre qu'il vient d'achever, Thibault de Montbrial se reconnaît volontiers répressif. Lui qui trouve la justice « pas assez sévère visà-vis de la petite délinquance », confie être « sidéré que la France se situe dans le dernier tiers des pays d'Europe pour le nombre de places de prison ».

L'ancien parachutiste aurait pu devenir militaire professionnel ou commissaire de police sans ce farouche besoin d'indépendance qui le conduira à créer son propre cabinet à l'âge de 30 ans, après seulement 3 ans d'exercice comme collaborateur de Jean-Pierre Mignard et de Francis Teitgen.

D'emblée, il voue son action à la fois au droit pénal des affaires (affaires Elf, Karachi, Renault, ...) et à la défense des victimes et des forces de l'ordre. C'est sans surprise que la récente relaxe des policiers dans l'affaire de Clichy-sous-Bois lui inspire la satisfaction d'une justice « rendue avec sérénité, en dépit de la pression exercée autour du dossier depuis 10 ans ».



d'entreprise ou d'un haut fonctionnaire à la justice pénale est « un tel choc des cultures, une expérience si traumatisante, que les gens les plus structurés peuvent y perdre tous leurs moyens ». Alors autant être prêt. The readiness is all, cite-t-il (W. Shakespeare, Hamlet, acte V, sc. 2). Essuyant la salve de « toutes les questions qui fâchent », et tressaillant au martellement des coups de poing sur le bureau, les clients qu'il « prépare » aux futurs interrogatoires, gardes à vue et autres comparutions, subissent un programme de coaching judiciaire qui leur fera vivre l'audience parfois presque moins durement que ses simulations.

Un bon avocat pénaliste, tranche Me Montbrial, est capable d'emprunter « un cerveau de flic ou de procureur et de le mettre au service de son client ». Et c'est par sa connaissance des hommes et du système pénal qu'il fait la différence. Lorsqu'il n'est pas en audience, l'avocat multiplie déjeuners et rencontres pour « entretenir le réseau » avec les policiers, les journalistes et les juges, avec qui il tisse des relations cordiales.

Partisan de la légitime défense, il assume une « ligne dure » dans sa défense des parties civiles affirmant qu'il est sain que les victimes expriment même violement leur souffrance à l'audience, à l'opposé d'une logique de vengeance qui s'exercerait en dehors des prétoires. Attentif à l'accompagnement psychologique de ses clients, il n'a de plus grande satisfaction professionnelle que de « sentir à la fin d'un procès une victime sur la voie de l'apaisement et de la reconstruction personnelle » et recevoir, parfois, un « merci ».

FABRICE RAOULT